



Délibération
N° 2024-027

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DE L'ÉGLISE SAINTE DEVOTE:
DEMANDE DE SUBVENTION

Date de la convocation : 20/06/2024

SEANCE DU 25 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le VINGT-CINQ JUIN à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier ; M. ROSSI Alain ; M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre ; M. GRAZIANI Jean-Charles ; Mme MINICUCCI Audrey .

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard ;
Mme FILIPPI Augusta a donné pouvoir à Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie ;
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 6	Représentés : 3
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de renforcer la protection de nos installations électriques de l'Eglise Sainte Devote de Pietranera, par un système de parafoudres sur 2 niveaux (type I et type II), et de mettre aux normes l'installation électrique.

Le coût de l'opération se décompose ainsi :

Devis installation électrique :	4 975.60 €
Devis terre - parafoudre :	5 190.00 €
Contrôle technique : 1500 €	1 500.00 €
Aléas :	34.40 €
Total HT	11 700.00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20240625-2024-037-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024



Pour financer ce projet, il est proposé de solliciter l'aide de l'État à hauteur de 35% du montant HT de l'opération (au titre de la DETR Axe 4 – mise en sécurité ou Fonds Vert) et de la Collectivité de Corse à hauteur de 45% (au titre de la Dotation Patrimoine ou à défaut de la Dotation Quinquennale).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le plan de financement, à autoriser Madame Le Maire à signer tous documents et à solliciter nos partenaires financiers.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- Approuve le programme,
- Autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'État à hauteur de 35% du montant HT de l'opération (au titre de la DETR Axe 4 – mise en sécurité ou Fonds Vert) et de la Collectivité de Corse à hauteur de 45% (au titre de la Dotation Patrimoine ou à défaut de la Dotation Quinquennale).
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : Mise aux normes installation électrique Église Sainte Devote	Montant HT	taux
Etat	4 095.00 €	35%
CdC	5 265.00 €	45%
commune	2 340.00 €	20%
total	11 700.00 €	100%

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 : **opération 24-01-EGLISE SAINTÉ DEVOTE**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

